ssp vpod

Journal du Syndicat suisse des services publics

Nº 15 . 106e année . 19 décembre 2025

JAR - CH 8036 Zurich LA POSTE Valdemar Verissimo

services PUBLICS

Grèves et mobilisations, c'est ça la solution !

Le mouvement de lutte contre les mesures d'austérité dans le canton de Vaud est sans précédent : manifestations massives, journées de grève et grèves reconductibles ont mis les autorités sous pression.

EN PAGE 3.

Accueil inconditionnel

5 ENJEUX – À l'orée de l'hiver, l'hébergement d'urgence lausannois se trouve dans une situation alarmante. Confronté aux réponses punitives, le Collectif syndical Bas-Seuil se mobilise. Éclairage avec Joëlle Luisier.

IA et éducation

6-7 INTERVIEW – Enseignant en histoire-géographie, Christophe Cailleaux analyse les conséquences du développement de l'intelligence artificielle (IA) dans l'éducation et alerte sur la nécessité d'y résister collectivement.

Syrie, un an après

12 NOTRE MONDE – Un an après la chute du régime de Bachar al-Assad, les nouvelles autorités mettent en œuvre des mesures d'orientation néolibérale qui suscitent des résistances parmi la population dont la situation se dégrade.

L'image d'Éric Roset

Le 4 décembre 2025 à Genève. Les employé-e-s municipaux-ales de la Ville de Genève sont un millier à participer à la manifestation qui couronne la journée de grève contre le projet de budget 2026.

Une mobilisation qui prend sa place dans l'automne chaud de la fonction publique romande. La lutte a payé puisque la grève a permis de conserver l'ensemble des mécanismes salariaux menacés *(voir aussi en page 10)*.

Éditorial

Faire face aux attaques

ALEXANDRE MARTINS
RÉDACTEUR

Il est devenu banal de constater que la concentration des richesses ne cesse de progresser. En Suisse, les éditions du magazine *Bilan* consacrées aux 300 personnes les plus riches du pays en témoignent, année après année. L'accroissement de fortunes chez une poignée de possédant-e-s repose sur un système d'exploitation qui leur permet de s'approprier la richesse produite par les travailleurs-euses. Cette concentration de richesse est synonyme de pouvoir de commandement social et politique qui donne la possibilité aux ultra-riches d'avoir des gouvernements littéralement à leur service. La baisse continue de l'imposition des privilégié-e-s n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais il est révélateur. Alors que les besoins sociaux augmentent – notamment en raison des conséquences sociales de l'augmentation de l'exploitation du travail et des politiques néolibérales menées –, la simple possibilité d'augmenter les impôts des plus riches est exclue du débat politique, comme l'a illustré l'affaire de la «mauvaise application» du bouclier fiscal dans le canton de Vaud.

Les gouvernements font payer la facture aux salarié-e-s de la fonction publique, par des mesures salariales ou des dotations insuffisantes qui dégradent leurs conditions de travail, et donc les prestations essentielles à la population (qui passe ainsi également à la caisse en subissant une attaque contre son salaire indirect). Cette voie a été empruntée dans les cantons de Fribourg, Vaud et Genève, ainsi qu'au niveau de la Confédération *(voir en page 11)*. Elle se retrouve également dans la plupart des pays qui nous entourent.

DURCISSEMENT AUTORITAIRE

En sus de la violence des attaques mises en œuvre dans les politiques d'austérité, ces dernières sont menées avec un autoritarisme accru face à toute opposition. De multiples exemples peuvent en témoigner: du Conseil d'État genevois, excluant temporairement le SSP des négociations en raison d'une vidéo, aux velléités, à Genève aussi bien que dans le canton de Vaud, d'élargir la définition du service minimum, en passant par l'attitude du Conseil d'État vaudois qui se refuse à négocier pendant des semaines malgré des manifestations et des grèves massives, puis décrète unilatéralement que la grève des employé-e-s de la fonction publique n'est plus licite après son recul sur les mesures de ponction salariale et de suppression des décharges de fin de carrière. Ces atteintes à la liberté syndicale qui accompagnent les coupes brutales prennent place dans un contexte national et international de durcissement des rapports sociaux et de remise en cause des droits fondamentaux au profit des intérêts patronaux.

Ce durcissement autoritaire est un défi commun auquel les travailleurs-euses et leurs organisations sont appelé-e-s à faire face dans chaque pays. La seule piste de réponse valable est la construction d'un rapport de force à la hauteur des enjeux de cette guerre sociale, tant par l'ampleur de la mobilisation que par la rupture avec les méthodes traditionnelles. Et cela ne va pas de soi, comme le montre le cas belge, où les travailleurs-euses se sont mobilisé-e-s pendant trois jours de grève générale, sans parvenir pour l'heure à infléchir la position de leur gouvernement[1].

Dans un tel contexte, le fait de contraindre le Conseil d'État vaudois à reculer est loin d'être négligeable et démontre que seule l'arme de la grève, par sa dynamique d'auto-organisation et son effet sur la conscience des travailleurs-euses, est à même d'arracher des victoires et de rompre avec la spirale des défaites à laquelle la politique de paix du travail nous a habitué-e-s. S'il convient d'apprécier ce succès sans triomphalisme – car les attaques antisociales sont loin d'être écartées –, il s'agit surtout de s'inspirer de l'exemple des salarié-e-s de la fonction publique vaudoise qui indique la voie à suivre et ouvre des perspectives pour le futur. ■

[1] Voir l'article de Mateo Alaluf du 30 novembre 2025: «Après trois jours de grève, un vaste mouvement social sans alternative politique», sur www.alencontre.org

VAUD . Entamée il y a plus de deux mois, la mobilisation de la fonction publique et parapublique vaudoise atteint une ampleur inédite et fait bouger les lignes.

Un exemple à suivre

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Jamais la fonction publique vaudoise n'avait connu un tel degré de mobilisation. Après une première manifestation le 2 octobre qui avait déjà réuni plus de 15 000 participant-e-s contre les coupes budgétaires de 305 millions de francs, la mobilisation n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis le 18 novembre, première journée de grève. En effet, 8000 grévistes et plus de 25 000 manifestant-e-s répondront présent les 18, 25 et 26 novembre. La mobilisation se poursuit en décembre, avec des rassemblements devant le Grand Conseil les 2 et 3 décembre et une nouvelle journée de grève et d'actions le 4 décembre.

GRÈVE RECONDUCTIBLE. L'assemblée générale du 25 novembre avait décidé d'évaluer les possibilités d'une grève reconductible à mener sur les lieux de travail. Une série impressionnante de lieux de travail en lutte, principalement dans l'enseignement, vont ainsi voter la grève reconductible illimitée à partir du 5 ou du 8 décembre, alors qu'une nouvelle journée de grève et d'actions massive est décidée pour le mardi 9 décembre. Pour la troisième fois en trois semaines, plus de 25 000 personnes manifestent leur colère au pied du Château, alors que les grèves se poursuivent dans plusieurs lieux d'enseignement qui sont le moteur du mouvement en démontrant une combativité sans faille contre les mesures d'austérité.

CRISE POLITIQUE. Le Conseil d'État étant resté sourd aux demandes des syndicats, grévistes et manifestant-e-s d'entamer des négociations, le Grand Conseil s'est ainsi saisi du budget dès le 2 décembre dans un climat social et politique très tendu.
Les débats au Grand Conseil sont vifs et tirent en longueur. Les député-e-s sont sous la pression de la rue. Une des mesures centrales du Conseil d'État ayant cristallisé la colère des employé-e-s de la fonction publique, ladite «contribution de crise» (ponction salariale de 0,7% sur les salaires) est acceptée en première lecture le 3 décembre. Cependant, le risque que les débats budgétaires ne puissent s'achever et/ou que le budget soit refusé est toujours présent.

RECUL. C'est alors que, le vendredi 12 décembre, le Conseil d'État annonce retirer deux mesures emblématiques, la «contribution de crise» ainsi que la suppression des décharges de fin de carrière pour les enseignant-e-s. Ces deux attaques étaient au cœur du mécontentement, ce recul constitue donc une réelle victoire d'étape pour le mouvement de lutte et montre clairement que la puissante mobilisation déployée par les salarié-e-s sur plusieurs semaines porte ses fruits. Au vu de l'arrogance dont le gouvernement avait fait preuve jusqu'ici, ce recul constitue indéniablement une défaite pour lui, comme le montrent d'ailleurs les réactions furieuses des partis de droite à la suite de cette annonce.
Le large mouvement social s'est construit en opposition aux coupes budgétaires dans leur ensemble et celles-ci, au moment où ces lignes sont écrites, restent cependant considérables et vont péjorer gravement les prestations. La lutte se poursuit donc.

CASSER LA GRÈVE. Enfin, signe à la fois de la fébrilité du Conseil d'État et de sa propension à l'autoritarisme, sa communication est assortie d'une affirmation selon laquelle la grève serait devenue «illicite» du fait du retrait de la contribution de crise et de la suppression des décharges de fin de carrière. Ce faisant, le Conseil d'État, partie d'un conflit du travail, se donne un pouvoir qu'il n'a pas, la fin d'une grève ne se décrète pas par l'employeur. Après avoir refusé d'ouvrir le dialogue avec les syndicats, en dépit de l'ampleur des manifestations, le Conseil d'État poursuit dans ses menées contre les libertés syndicales en tentant de décréter unilatéralement que le mouvement qui s'oppose à sa politique ne serait plus «licite».

POURSUIVRE. Au moment où ces lignes sont écrites, l'issue du débat sur le budget n'est pas connue. La journée de grève et d'actions du 15 décembre a été maintenue et a, à nouveau, montré l'ampleur de la détermination des travailleurs-euses de la fonction publique puisque, malgré les annonces et les pressions du gouvernement, la manifestation a réuni pratiquement 20 000 manifestant-e-s et a pesé sur les débats du Grand Conseil.
La mobilisation contre l'austérité est appelée à s'installer dans la durée ces prochaines années, car le Conseil d'État entend bien poursuivre dans la casse des conditions de travail de la fonction publique et parapublique ainsi que dans les prestations essentielles à la population. La lutte doit donc se poursuivre. ■

Sur le vif

PAROLES DE GRÉVISTES

«On ne se bat pas que pour le salaire, on se bat pour les autres secteurs, mais la dimension symbolique est énorme. Après des années de cadeaux fiscaux aux franges les plus riches de la population, après qu'on a appris que l'application du bouclier fiscal pour 3400 personnes dans le canton était fausse et qu'on ne demande rien à ces milieux, mais qu'on vienne exhorter les salarié-e-s à faire un effort sur le salaire alors que cela fait des années que la plupart des collègues voient leur pouvoir d'achat stagner, voire reculer, cette injustice crée une énorme colère.»
«La majorité des gens qui sont là ce soir, ce sont des gens qui aiment ce qu'ils font et qui demandent juste à pouvoir le faire de manière correcte.»
«Depuis trop longtemps, la fonction publique est toujours pénalisée, rarement aidée ou alors trop peu, ça fait plusieurs années qu'on souffre.»
«Je me bats aussi pour les enseignant-e-s des générations futures. Ce qui est important dans cette mobilisation, c'est de ne pas permettre de poser un précédent concernant les coupes. Si aujourd'hui ils nous prennent 0,7%, l'année prochaine, ils nous prendront quoi?»
«Des enseignant-e-s, des éducatrices de crèche, des gens du CHUV, nous rencontrer entre nous, ça nous donne de la force. Nous sommes le service public et on en est fiers-ères.»
«Dans les EMS, les coupes, ça veut dire moins de personnel et donc une charge de travail plus lourde et des soins moins corrects parce qu'il faudra se dépêcher encore plus.»
«On a ce sentiment que le niveau fédéral est en train de regarder très fort ce qui est en train de se passer dans le canton. Il y a un véritable enjeu à montrer que ça ne doit pas passer tout seul.»
«Infirmière, c'est mon métier de cœur, mais je refuse catégoriquement de travailler dans un système qui maltraite ses soignant-e-s parce que ça fait des soignant-e-s maltraitant-e-s envers les patient-e-s.»
«On est content si on gagne sur les 0,7%, surtout pour les classes 6, 7, 8 et 9. Il faut clairement manifester notre mécontentement si le recul devait se limiter à cette mesure salariale, car pour nous la chose la plus importante, ce sont les prestations de services publics. Cette bataille était aussi hyper-importante pour leur signifier que nous résistons et que nous recommencerons l'année prochaine.» ■

Repérages

PUISSANCE DE LA GRÈVE

L'extension et l'approfondissement du mouvement de grève ont donné lieu à plusieurs initiatives à la base et démontré la puissance d'agir des travailleurs-euses lorsqu'ils-elles prennent leurs affaires en main par l'outil de la grève.
On a ainsi pu assister à plusieurs démonstrations de jonction de secteurs mobilisés, trop nombreuses pour être citées exhaustivement. Le choix de lutter collectivement par la grève et la mobilisation pour faire face à la brutalité de l'attaque du Conseil d'État a renforcé la solidarité sur les lieux de travail et entre eux, construisant l'unité des travailleurs-euses. Des tables rondes organisées dans les lieux de formation (université et Haute école de travail social notamment) au rassemblement conjoint entre grévistes de l'administration, de l'enseignement, du CHUV et de l'enfance, en passant par la distribution de desserts aux résident-e-s d'EMS par les enseignant-e-s de l'école primaire voisine, les épisodes créatifs entre secteurs de travailleurs-euses mobilisé-e-s ont été nombreux et ont permis de renforcer encore la détermination à faire reculer le gouvernement.
Les travailleurs-euses ont également eu à cœur d'expliquer à la population les raisons de leur lutte. Mentionnons ainsi, à titre d'exemple, une action organisée conjointement par des enseignant-e-s, des personnels de santé et de l'accueil de l'enfance qui s'est déroulée au marché de Vevey et a permis d'échanger avec la population. Ou encore la distribution d'une «lettre ouverte du personnel du CHUV mobilisé aux patient-e-s et à la population», rappelant que la lutte «est avant tout pour vous» et appelant au soutien. Autant d'initiatives essentielles pour s'opposer aux multiples attaques médiatiques visant à faire apparaître les grévistes comme des «privilégié-e-s» et à diviser les travailleurs-euses en lutte de la population (mention spéciale aux éditoriaux du journal *Le Temps*). ■

GENÈVE OFFICE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE (OMP)

PERSONNEL À BOUT ET ÉDUCATION DES ÉLÈVES MENACÉE

À l'appel du comité intersyndical SIT, SSP et Société pédagogique genevoise (SPG), 150 membres du personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) étaient réuni-e-s le 1er décembre devant le bâtiment de leur employeur. Alors que la nouvelle directive sur le temps de travail amorce un naufrage prévisible, la direction de l'Office et le Conseil d'État restent sourds aux demandes du personnel.

Depuis la rentrée et l'introduction de la nouvelle directive sur le temps de travail des éducateurs-trices, les difficultés auxquelles le personnel de l'OMP faisait déjà face demeurent ou s'aggravent. La direction générale et le département continuent pourtant d'ignorer les demandes du personnel. En effet, le temps en présence des élèves a augmenté dans certaines structures, notamment celles où ils-elles prennent les repas, tout en réduisant le temps de préparation. Une situation qui rend les journées impossibles à gérer, impactant les temps d'échange en équipe tout comme les tâches incompressibles. Massimiliano Masini, secrétaire syndical du SIT, commente: «Avant même la fin du premier trimestre, le montant d'heures pensé pour faire face aux situations exceptionnelles est déjà presque épuisé pour de nombreux-euses membres du personnel à temps plein… Quant au personnel à temps partiel, il se retrouve à devoir choisir entre échanger avec les collègues ou préparer des activités éducatives. La situation est intenable.»

Pour essayer de tenir la barque, les éducateurs-trices font donc beaucoup d'heures en plus de ce qui est planifié, n'arrivent pas à prendre des pauses et s'épuisent. La qualité de suivi des élèves en pâtit et le lien avec les familles s'effrite. «C'est un cercle vicieux», ajoute Mathilde Mottet, secrétaire syndicale pour le SSP. «Les directions semblent entretenir une situation confuse car elles-mêmes divergent dans l'interprétation et la mise en œuvre des changements introduits par la directive. Et ce sont les éducateurs et éducatrices qui en paient le prix.» De plus, le Conseil d'État semble vouloir bloquer la demande de revalorisation des salaires formulée par la direction générale. Massimiliano Masini ajoute: «Les éducateurs-trices ont réaffirmé ce soir que l'évaluation des conséquences de la nouvelle directive sur le temps de travail ne peut pas attendre. Les syndicats exigent maintenant une méthodologie d'analyse sérieuse.»

La réponse des directions, de la direction générale et du département aux alertes du personnel est de questionner leur capacité à gérer le temps hors présence des élèves. «Le personnel de l'OMP passerait trop de temps avec les familles ou dans l'accompagnement individualisé et il devrait apprendre à prioriser, précise Mathilde Mottet. Les membres du comité intersyndical vivent ça comme du mépris de la part de leur employeur, pour eux et leurs métiers. Ce soir était l'occasion pour les éducateurs et éducatrices de l'OMP de transformer leur abattement en rage et d'être entendu-e-s!»

Massimiliano Masini conclut: «Depuis presque deux ans, les revendications du personnel et des syndicats sont pourtant claires: maximum 28 heures par semaine en présence des élèves.» Ce chiffre, basé sur les 46 h 45 travaillées à temps plein par les éducateurs-trices, est le résultat d'enquêtes menées ces dernières années. Il atteste de l'absolue nécessité d'avoir assez de temps de réflexion et de préparation pour une éducation de qualité. ■

SSP . RÉGION GENÈVE
SIT

FRIBOURG BUDGET 2026

LA MOBILISATION PAIE!

Le SSP – Région Fribourg a pris connaissance de l'Ordonnance relative à l'engagement des dépenses indispensables en l'absence d'un budget 2026 (OEDI), publiée par le Conseil d'État.

Notre syndicat est satisfait de constater que les augmentations annuelles seront accordées au personnel du service public et parapublic fribourgeois au 1er janvier 2026 et qu'il n'y aura pas de contribution dite «de solidarité» (ponction de 1% sur la part de salaire dépassant 3000 francs bruts), comme envisagé dans le Programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE).

Cela montre que la mobilisation – manifestations des 4 juin et 24 septembre, journée d'actions et de grève du 1er octobre – a payé.

Nous nous réjouissons également du succès important rencontré par le référendum contre la LAFE/PAFE. Moins de 2 mois après son lancement, il a déjà recueilli 6500 signatures. Avec 3600 signatures récoltées, le SSP a joué un rôle important dans cette récolte.

Toutefois, le SSP – Région Fribourg ne peut admettre que le budget 2026 «alternatif», qui sera proposé en cas de rejet de la LAFE/PAFE, prévoie des réductions de prestations. Le rejet de la LAFE/PAFE enverra un message clair au Conseil d'État: la population ne veut pas de coupes dans le service public et dans les prestations à la population. Le budget 2026 «alternatif» présenté par le Conseil d'État devra reprendre l'orientation des organisations qui soutiennent le référendum, à savoir: l'annulation des cadeaux fiscaux octroyés, au cours des dernières années, et qui ont profité aux plus aisé-e-s. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

SUISSE PROTECTION DE L'ENFANCE

APPEL AUX AUTORITÉS

La protection des mineur-e-s est un droit fondamental, mais trop souvent vidé de sa substance dans les pratiques quotidiennes. Une interpellation a été déposée le 3 décembre au Conseil national et un appel est adressé aux gouvernements cantonaux de Suisse romande.

La protection des enfants et des jeunes ne saurait dépendre du hasard, du lieu de domicile ou de la disponibilité ponctuelle de moyens. Or, l'application des normes internationales, fédérales et cantonales en matière de protection des mineur-e-s varie fortement d'un canton à l'autre et les moyens engagés sont insuffisants.

Fort-e-s de ce constat, les professionnel-le-s participant au Forum romand de la protection de l'enfance organisé le 27 septembre par le SSP ont décidé d'interpeller les autorités fédérales et cantonales.

Le conseiller national Christian Dandrès, président du SSP, a déposé une interpellation demandant au Conseil fédéral d'apporter des réponses sur le dispositif actuel et sur ce qui devrait être entrepris pour garantir la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant partout en Suisse.

Parallèlement, les gouvernements des six cantons romands reçoivent une lettre les priant de donner suite à l'appel du Forum romand. Cet appel[1] demande notamment que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineur-e-s et des adultes (Copma) soient appliquées dans tous les cantons. La protection de l'enfance doit être financée à la hauteur de ses besoins concrets et réels, et non pas être une variable d'ajustement des budgets cantonaux. ■

[1] https://ssp-vpod.ch/downloads/social/protection-de-lenfance-appel-aux-autorites-federales-et-cantonales.pdf

SSP

FRIBOURG REVALORISATION SALARIALE DES ASSC

SE DÉTERMINER AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Les assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC), organisé-e-s au sein de l'AFDASSC – SSP, ont déposé le 3 décembre une pétition munie de 1075 signatures accompagnée de 67 témoignages récoltés en une semaine et demie démontrant l'autonomie des ASSC – corollaire actuellement nécessaire à l'application de la classe 12 non appliquée. L'AFDASSC – SSP demande au gouvernement de se déterminer sur la revalorisation de leur classification salariale d'ici au 31 décembre au plus tard. En 2023, lors d'une séance devant l'Organe de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs de travail (OCA), le Conseil d'État s'était engagé à rendre une décision concernant les différentes demandes de revalorisation salariale des fonctions de la santé avant la fin de l'année 2025. Dans un contexte de pénurie aiguë dans les soins, cette décision devient indispensable pour garantir la qualité et la continuité des prises en charge dans le canton.

Présent-e-s dans les EMS, à domicile, à l'HFR et dans l'ensemble du secteur médico-social, les ASSC assurent la continuité des soins, la sécurité des patient-e-s et le fonctionnement quotidien des institutions. Elles et ils soutiennent, assistent ou remplacent les infirmiers-ères et accompagnent les personnes les plus vulnérables.

Pourtant, leur classification actuelle (11–12) ne correspond plus à la réalité de leur métier. L'Ordonnance fédérale (Sefri) de 2016 est suffisamment claire, leurs compétences se sont élargies: actes médico-techniques, surveillance clinique, gestion d'urgences, coordination interdisciplinaire, accompagnement palliatif. Sur le terrain, elles-ils assument ces tâches de façon autonome, souvent en étant la-le seul-e diplômé-e présent-e dans l'unité. Plus grave encore, la classe 12, qui est pourtant déjà prévue maintenant, n'est pas appliquée: aucun-e ASSC, dans le canton de Fribourg, ne dispose de cette classe de salaire, alors même qu'elle existe et qu'elle ne nécessite, en théorie, que d'avoir «plusieurs années d'expérience» et d'être «autonome sur des tâches complémentaires».

Dans le cadre du Programme d'assainissement des finances de l'État de Fribourg (PAFE), le Conseil d'État propose, comme mesure d'économies, un moratoire sur la revalorisation des fonctions de la santé qui en ont fait la demande. Pourtant, pour la plupart d'entre elles, cela fait six ans que les demandes ont été déposées. Alors que le Rapport de la Haute école de santé «Identification des facteurs permettant de rester plus longtemps dans la profession infirmière ou ASSC», publié en septembre 2024, relève la nécessité d'améliorer la rémunération, il faudrait encore attendre trois ans de plus – soit dix ans au total – pour qu'une décision soit rendue! Il est d'autant plus nécessaire de rendre une décision maintenant que la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) a déjà achevé, et depuis longtemps, la réévaluation de la fonction d'ASSC. Il ne manque donc plus que la décision du Conseil d'État.

Les ASSC ne sont pas les seul-e-s à demander la revalorisation de leur fonction. La plupart des employeurs le souhaitent également, qu'il s'agisse des EMS, de l'HFR, du RFSM ou des réseaux de soins à domicile. Comme les infirmiers-ères, de nombreux-euses ASSC quittent leur métier, qu'ils-elles jugent insuffisamment valorisé par rapport aux responsabilités assumées. Or, avec les changements en cours dans la composition des équipes soignantes *(skill-grade mix)*, le nombre d'ASSC et leurs responsabilités ne cessent d'augmenter. Aujourd'hui, c'est bel et bien la capacité des établissements de santé à exercer des prestations de qualité qui dépend de la décision du Conseil d'État. ■

AFDASSC – SSP . RÉGION FRIBOURG

VAUD . L'hébergement d'urgence lausannois est dans une situation alarmante. Entretien avec Joëlle Luisier, maître d'enseignement à la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL), intervenante sociale au Sleep-in et membre du Collectif syndical Bas-Seuil.

Pour un accueil inconditionnel

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW

Une action intitulée «C'est pas le froid qui tue, c'est les politiques électoralistes» a eu lieu le 2 décembre dernier, peux-tu en décrire les enjeux?

Joëlle Luisier – Cette action se situe à la suite d'un appel lancé par le Collectif syndical Bas-Seuil et le SSP. Intitulé «Pour un accueil inconditionnel[1]», celui-ci reprend le concept central du bas seuil – donc des prestations qui sont de l'ordre de l'aide à la survie – d'inconditionnalité, de manière que la prestation soit accessible à tou-te-s, avec le minimum d'obstacles, ce qui implique de ne pas devoir s'enregistrer, de ne pas devoir forcément décliner une identité, etc. Tous ces obstacles contribuent au non-recours. Or, l'inconditionnalité est sous pression depuis de nombreuses années.

Face à des services constamment saturés, il y a deux choix: soit on développe suffisamment de structures pour absorber la demande, soit on rend l'offre tellement inadéquate que les personnes concernées renoncent à y avoir recours, ou alors on restreint l'accès à la prestation, ce qui va faire diminuer la demande de manière très artificielle. C'est à cette option, qu'on appelle une politique de pénurie ou de déconfort, que nous sommes confronté-e-s depuis un certain nombre d'années. Dans le domaine de l'hébergement, en 2015 déjà, la Municipalité (pourtant «de gauche») décidait de prévoir des catégories permettant d'avoir plus ou moins accès à la prestation (selon des critères méritocratiques et nationaux qui excluent les personnes racisées). Et en octobre dernier, il a été annoncé par la Municipalité que les catégories allaient être appliquées pour les espaces de consommation sécurisés. Elle a aussi décidé d'introduire une limite au nombre de nuits dans les hébergements d'urgence. À partir de 2026, les personnes auront droit à 60 nuits, ce qui veut dire qu'elles auront deux mois pour trouver une solution, ou on les laisse à la rue, ce qui va à l'encontre de la réduction des risques. C'est contre tout cela que le Collectif syndical Bas-Seuil s'est mobilisé et a organisé une action devant le Conseil communal avec plusieurs prises de parole et une distribution de soupe et de thé chaud.

Quelle est la situation actuelle sur le plan des chiffres?

En 2025, à lui seul, le Sleep-in a dû refuser plus de 6200 fois l'accès à ses lits, cela représente une moyenne de 19 refus par soir. Depuis octobre-novembre, on refuse régulièrement plus de personnes qu'on n'en accueille (34), on a connu plusieurs nuits à 49-50 refus. Cela démontre très concrètement que la supposée théorie de «l'appel d'air» (qui prétend que le nombre de personnes sans abri est corrélé au nombre de places d'accueil disponibles) est complètement fausse.

Comme les conditions de vie à la rue sont extrêmement difficiles, que le froid est revenu et qu'on n'avait pas assez de place dans la maison, les gens ont commencé à s'organiser et ont installé des tentes, d'abord dans notre cour intérieure, puis dans notre jardin, ce qui fâche beaucoup la Ville, qui nous demande d'enlever ces tentes. Nous nous y opposons fermement. Nous sommes des travailleurs-euses sociaux-ales dont la mission est de porter assistance à des personnes qui sont dans l'extrême vulnérabilité et nous ne parvenons déjà pas à leur offrir les prestations auxquelles elles ont droit, on ne va pas en plus aller détruire le campement de fortune qu'elles se sont installé pour se protéger simplement des intempéries. On a donné mandat au SSP de nous représenter et une entrevue avec la Municipalité devrait avoir lieu.

Quel lien fais-tu avec les luttes contre l'austérité qui se déploient actuellement dans le canton de Vaud?

Le Sleep-in participe au mouvement. Nous faisons une grève administrative parce qu'on ne peut pas fermer nos portes. De cette manière, nous manifestons notre préoccupation face aux coupes dans le service public. Quand bien même on n'annonce pas de coupes directes dans notre secteur, on sait que si on précarise le social et les bénéficiaires de l'action sociale, cela va augmenter le risque que des gens se retrouvent à la rue, ce qui mettra nos structures sous pression puisque nous sommes le dernier filet de sécurité sociale. Nos conditions de travail directes seront aussi impactées, car le fait de ne pas avoir les moyens d'accomplir notre mission crée une forte souffrance professionnelle et les coupes ne vont qu'augmenter ce phénomène.

Quelles sont vos revendications?

Elles sont claires: abandonner les coupes budgétaires, ouvrir des négociations pour protéger les emplois, les salaires et les prestations essentielles, investir dans le travail et les politiques sociales plutôt que dans les politiques sécuritaires et répressives, prévoir autant de places que nécessaire dans le réseau des hébergements d'urgence. Et tout cela implique de se diriger vers des solutions pérennes plutôt qu'être tout le temps en train d'essayer de stopper des hémorragies avec des pansements. Une autre solution à long terme est de régulariser les personnes sans papiers pour leur ouvrir des droits et non les enfermer dans une précarité constante. ■

[1] Disponible sur le site du SSP – Région Vaud, cet appel peut être signé par les personnes du domaine du bas seuil: https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/social/collectif-syndical-bas-seuil/appel-pour-un-accueil-inconditionnel/

Le trait de Vincent

Agenda militant

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
LAUSANNE
Mardi 6 janvier 2026, 18 h 30
Lieu à définir

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE
LAUSANNE
Lundi 12 janvier 2026

L'AUTRE DAVOS 2026
ZURICH
Vendredi 16-samedi 17 janvier 2026
From Resistance to Liberation
Contre-manifestation au Forum économique de Davos
Débats, conférences et workshops
Volkshaus (Stauffacherstrasse 60)

EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT QU'ÉTRANGER-ÈRE»
MARTIGNY
Du 22 janvier au 14 mars 2026
Médiathèque Valais (av. de la Gare 15)

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAÎT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

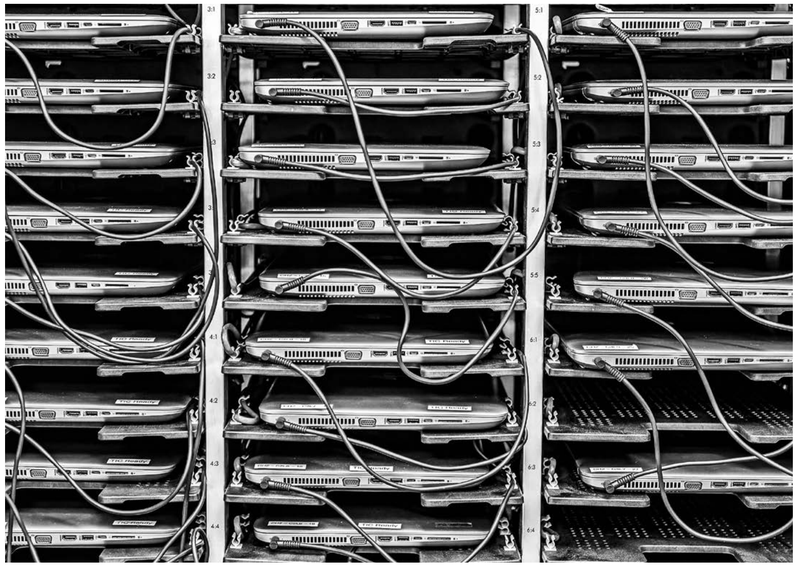

ENJEUX . Christophe Cailleaux [1] était invité par le collectif Le Poulpe (collectif enseignant pour une réflexion et une action critiques sur le numérique à l'école) en novembre dernier. L'occasion de faire un point de situation avec lui sur le développement de l'intelligence artificielle (IA) dans l'éducation.

« Préserver notre capacité à faire sans les IA »

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTOS
KEYSTONE . PHOTO

Quel est l'état des lieux du développement de l'IA générative dans l'éducation nationale en France?

Christophe Cailleaux – Ce qu'il se passe avec l'IA est en partie le prolongement, mais avec des formes de rupture et d'accélération très fortes, de la numérisation précédente, avec tout un discours très hypocrite. D'un côté, Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, prétendait interdire le téléphone portable dans les collèges et les écoles – alors qu'en fait sa loi en encadrait l'usage. Et, de l'autre, ce même ministre était un fer de lance des intérêts de la tech française, quasiment un représentant de commerce de leurs intérêts. Il a promu la numérisation par le haut, par exemple le logiciel Pronote, mais aussi par quantité d'autres leviers. Le but est d'accentuer la marchandisation de l'école pour qu'elle soit de plus en plus soumise à la logique capitaliste.

L'IA est ainsi proposée dans toutes les dimensions de l'éducation. On nous explique que grâce aux IA, on peut préparer nos cours, on peut corriger des copies, on peut personnaliser notre enseignement, etc. Il y a donc une réelle volonté d'automatisation. Il y a également des conceptions d'aide aux devoirs des élèves via l'IA. Tout un corpus pseudo-scientifique – qui est en réalité bureaucratique – se met en place au sein du ministère. Des expérimentations sont menées sur le terrain en collaboration avec des entreprises de la tech qui bénéficient de plusieurs millions d'euros d'argent public à travers des «plans d'investissement avenir» (qui sont en fait des partenariats public-privé) et qui exploitent gratuitement les données des enseignant-e-s et des élèves. Alors que l'éducation est confrontée à un budget contraint, les moyens pour soutenir les profits privés dans le marché de l'éducation sont massifs.

On devient dépendant d'une machine

On va même jusqu'à prétendre gérer mieux, plus humainement, les ressources humaines avec l'IA. Il s'agit d'une expérimentation qui se déroule à Lyon et qui s'appelle «Cassandre»: c'est une IA qui permet au personnel qui travaille aux ressources humaines dans les rectorats de traiter plus humainement les personnes… C'est sympa en termes de foutage de gueule et cela montre qu'ils-elles comptent réellement utiliser l'IA partout dans nos métiers (carte scolaire et orientation des élèves y compris).

Qu'est-ce que la séduction que peut exercer l'IA dit des conditions de travail actuelles?

Ce même Blanquer, à l'occasion d'une prétendue journée d'études, mais en fait de promotion de l'IA avec des gens de la tech, s'était lancé dans un discours passionné pour expliquer qu'il se voit en grand libérateur des enseignant-e-s puisqu'il va libérer les profs de la correction des copies. C'est évidemment un truc qui marche bien auprès des collègues. Blanquer sait que la réalité est que nous exerçons un métier empêché: parce que nous avons beaucoup d'élèves dans chacune de nos classes et que nous avons plusieurs classes; parce que nous avons des programmes qui n'ont pas de sens; parce que nous sommes pris-es par toute la dimension de l'évaluation permanente, appelée «contrôle continu» – qui a été imposé par Blanquer justement –, qui nous met constamment dans un geste d'évaluation certificative, avec toute la dimension de tri social extrêmement violente derrière.

Notre métier est tellement aliéné qu'une partie de nos collègues, en toute bonne foi, se disent «pourquoi pas?» lorsqu'ils-elles entendent qu'ils-elles n'auront plus à corriger de copies. Notre métier a été tellement pourri que cela peut apparaître comme une libération alors que c'est tout l'inverse, c'est le parachèvement de l'aliénation. Je fais souvent l'analogie avec le métier de caissière-er: on a dégradé totalement leur métier en les mettant debout, dans des courants d'air, en faisant en sorte qu'elles-ils aient des emplois du temps complètement écartelés. On leur demande de standardiser totalement leur relation à chacun-e des client-e-s avec le moins de communication possible. Leur boulot est tellement mécanisé que les gens et une partie des caissières-ers ne s'étonnent pas de les voir être remplacé-e-s par des machines.

Un rapport du Conseil d'État de 2022 sur l'IA en France a expliqué qu'il fallait construire l'acceptabilité sociale de la généralisation des IA. Ce qui veut notamment dire construire le fait que nos métiers nous sont odieux. Certaines tâches nous sont devenues tellement odieuses qu'on veut en être libéré et qu'on peut croire que les IA vont nous y aider. Elles feront l'inverse, mais on a envie d'y croire.

Quelle image future du métier se dessine-t-elle avec l'IA?

Dans l'acte d'enseigner, il y a forcément un moment où on dit à nos élèves: «J'essaie de te mener vers tels apprentissages, donc c'est un processus et toi, dans ce processus, tu te situes environ là.» Ce geste-là pourrait être émancipateur au sens général d'apporter des lumières. Mais si une IA le fait à notre place, elle prend la main sur cette dimension qui est centrale dans nos métiers. Blanquer le sait très bien: si on externalise l'évaluation, on externalise une grande partie du métier enseignant. Il y a donc une grande partie du métier qui nous échappe, on en est dépossédé. Parce que la construction du cours est faite en lien avec ce qui sera évalué. Donc si ce qui est évalué l'est fait par une machine, on construit son cours en fonction de ce que va faire une machine. Cela veut dire qu'on devient dépendant d'une machine et que, contrairement à ce qu'on nous dit, nous ne sommes pas assisté-e-s par une machine, mais c'est nous qui devenons les assistant-e-s de la machine.

L'IA peut être considérée comme une nouvelle phase dans l'automatisation des tâches humaines. Après l'agriculture, l'industrie, des tâches dites manuelles, l'IA ouvre des formes d'automatisation de tâches considérées comme intellectuelles. Cela implique une dépossession, un vol du savoir-faire des travailleurs-euses qui se retourne contre eux-elles pour leur expliquer la bonne façon de travailler. Il y a non seulement un vol, mais aussi une déqualification, une taylorisation [2].

Il va par ailleurs de soi que le gain de temps que permettrait la copie par l'IA sera retourné contre les enseignant-e-s. Dans le cadre des contraintes budgétaires qui conduisent à supprimer des milliers de postes, il leur sera demandé de prendre plus de classes en charge avec plus d'élèves par classe. Et le recours à l'IA ne sera plus une possibilité, mais une obligation dans nos métiers.

Une autre dimension est la question de la déshumanisation. Quand un élève nous rend une copie, il sait qu'il va rendre sa copie à un-e prof, donc à un être humain. De même, la correction concerne la copie d'un-e élève singulier-ère que le-la prof a appris à connaître. Il y a donc un échange d'humain à humain. L'intermédiation par une machine déshumanise totalement les choses et implique que l'élève fait une copie pour une machine. Et c'est une machine qui s'adresse ensuite en retour à l'élève.

Quel est l'impact du recours à l'IA sur les conditions d'apprentissage des élèves?

Il y a tout d'abord une dimension de diminution de la capacité d'esprit critique et de court-circuitage des apprentissages qui commence à être démontrée par plusieurs études. Un apprentissage, c'est avant tout un chemin qui implique d'acquérir des repères et d'éventuellement utiliser des outils, mais qui ne nous dépossèdent pas de la capacité à nous orienter. Il est donc nécessaire de passer par ce temps des apprentissages et les IA font strictement l'inverse: au lieu de nous laisser faire le chemin, elle nous vend la possibilité de se passer du chemin et d'aller directement au point final. Ce qui fait perdre toute autonomie et nous rend dépendant-e-s de la machine. L'IA n'est pas un simple outil auquel on peut avoir recours, mais c'est quelque chose qu'on nous impose, une injonction qui ne nous laisse pas le choix. Et c'est là que réside tout l'enjeu, car notre enseignement doit construire de l'autonomie, de l'émancipation et non pas des formes de dépendance accrue à des machines.

Les personnes qui recourent à l'IA en viennent à penser que s'ils-elles n'utilisent pas l'IA, ils-elles ne vont pas y arriver. On se trouve en plein dans ce que Günther Anders appelle «la honte prométhéenne», c'est-à-dire que nous avons créé une technologie qui est si puissante qu'on finit par avoir honte d'être un pauvre être humain en comparaison. L'IA fait donc douter des capacités humaines alors qu'elle est mauvaise. Le même discours est tenu sans arrêt: «cela a beau être imparfait, c'est immédiat» et «si tu sais bien parler à la machine, ça sera meilleur qu'un être humain».

Ce qui m'inquiète est que ChatGPT n'a que 3 ans et que cela a déjà un effet sur des gens qui ont vécu et ont appris sans IA. Quelles seront les conséquences sur les générations qui y ont recours dès l'âge de 13-14 ans? On va construire des gens dont on a réduit la capacité à penser par eux-mêmes. Il y a quelque chose de terrifiant en termes démocratiques et en termes d'humanité. Qu'est-ce qu'on fait à l'humanité quand on produit des gens qui sont incapables de penser par eux-mêmes et de trouver du sens aux apprentissages? Enfin, quel sens a une vie où il n'y a pas d'apprentissage?

Dans une conception d'école émancipatrice qui porte un regard sur la société, quels sont les grands traits qui caractérisent l'IA?

Ce qui me choque beaucoup, en plus de tout ce qu'on a dit, c'est toute la dimension environnementale. Il y a quelque chose de proprement terrifiant en termes d'effondrement de la biodiversité et de changement climatique qui devrait systématiquement nous orienter vers l'idée de limiter au minimum notre impact. Et l'IA, c'est tout l'inverse parce qu'elle entraîne une accélération des matériaux, de l'électricité, de l'eau, etc. On est en plein dans le productivisme, dans le produire pour produire. Les IA servent précisément à continuer cette course en avant, à la démultiplier, cela s'articule avec le pire du capitalisme possible.

Un autre élément tient à ceux-celles qui détiennent l'IA. D'un côté, on a le gouvernement chinois dont les actions en faveur de l'émancipation et de l'avenir de l'humanité ne sont plus à démontrer. Et, de l'autre, nous avons les techno-fascistes de la Silicon Valley qui ont la main sur les IA génératives et sur tous les data centers d'ailleurs. Ces gens-là sont en tous points les ennemis de l'humanité. Leur projet est de créer des territoires contrôlés par des grandes entreprises et organisés comme une grande entreprise, c'est-à-dire dans lesquels les actionnaires ont le pouvoir.

Un apprentissage, c'est avant tout un chemin

Et quand on se dit qu'utiliser des IA, c'est utiliser des outils de ces gens qui détestent l'humain, qui sont capables de détruire la totalité de la planète, de laisser mourir, voire de faire mourir des millions de personnes, ce n'est pas possible. On doit se dire: «si je peux faire autrement, je vais faire autrement». D'abord d'un point de vue humain élémentaire, mais encore plus quand on est prof. En tant que parent également, est-ce ce que j'ai envie de construire comme monde pour demain?

Quand on fait la somme de tous ces risques, c'est-à-dire les répercussions sur les apprentissages, sur l'environnement, quand on considère que ce sont des techno-fascistes qui détiennent cette technologie, qu'il y a tou-te-s les travailleurs et les travailleuses invisibilisé-e-s dans le Sud qui sont exposé-e-s à des monstruosités et si on ajoute encore la dimension de surveillance généralisée très inquiétante, tous les dégâts psychologiques, tout ce qu'ils-elles nous inventent d'IA pour parler à des défunt-e-s, tout cela cumulé devrait avoir pour conclusion l'impératif catégorique: «si je peux faire autrement, je fais autrement». Cela implique en bonne logique qu'il faut absolument préserver notre capacité à faire sans les IA, parce que c'est aussi cela, l'enjeu.

Il ne faut pas laisser se reproduire ce qu'il s'est passé avec les voitures. Cette analogie montre qu'ils-elles ont créé un monde où on ne peut pas vivre bien sans voiture, à moins d'avoir de gros problèmes pour avoir un boulot, pour s'occuper de ses enfants, pour manger. C'est la même chose qui se joue avec les IA. Par la voix d'Ursula von der Leyen et de tous nos gouvernements, ces gens-là veulent engendrer une dépendance totale aux IA. Leur but est d'en mettre très rapidement partout dans le but qu'on ne puisse plus vivre sans IA. Nous devons donc absolument construire syndicalement, socialement, dans toutes nos luttes politiques, la possibilité de continuer à vivre sans les IA. Nous nous unissons aux mouvements sociaux, syndicats et associations qui partagent nos préoccupations pour créer du collectif [3], nous sommes au début d'un processus mais l'idée est de bâtir une résistance à cette imposition des IA dans nos vies et dans nos métiers. ■

[1] Enseignant d'histoire-géographie au lycée et membre du syndicat SNES-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré, affilié à la Fédération syndicale unitaire), il a également coordonné, aux côtés de Cédric Biagini et François Jarrige, l'ouvrage collectif *Critiques de l'école numérique*, Éditions L'Échappée, 2019.

[2] Voir l'ouvrage de Juan Sebastián Carbonell, *Un taylorisme augmenté*, Éditions Amsterdam, 2025.

[3] Voir par exemple le manifeste de la coalition Hiatus «L'IA contre les droits humains, sociaux et environnementaux», sur https://hiatus.ooo/

COURRIER DES LECTEURS

Les leçons de Jean Jaurès

Le journal *Le Temps* consacre dans son édition du 4 décembre un article détaillé et un éditorial sur l'accueil peu aimable fait le 2 décembre par certain-e-s manifestant-e-s aux élu-e-s du Grand Conseil vaudois, dont la majorité de droite allait accepter en première lecture la ponction de 0,7% sur les salaires des fonctionnaires proposée par le Conseil d'État *in corpore* (y compris la démissionnaire Rebecca Ruiz).

Dans son éditorial, M. Frédéric Julliard somme la gauche (politique et syndicale) de condamner «la violence physique, les injures et les menaces contre les représentants du peuple». Il a obtenu satisfaction de la part du président du Grand Conseil, M. Stéphane Montangero (PSV), qui s'est fendu d'une déclaration en ce sens.

On peut raisonnablement penser que l'exaspération de certain-e-s manifestant-e-s n'est pas le fruit d'une consigne venue d'en haut, mais l'expression exacerbée de leur colère légitime contre le programme austéritaire du Conseil d'État *in corpore*. Le jour où M. Julliard sera(it) victime d'une restructuration décidée par le conseil d'administration du groupe de presse propriétaire du journal où il pontifie présentement, M. Julliard sera(it) peut-être beaucoup moins placide que dans son éditorial...

Quant à M. Montangero, qui siège au Grand Conseil comme élu du Parti socialiste vaudois, il aurait mieux fait de se référer, sur ce problème, à l'avis autorisé d'un grand socialiste, Jean Jaurès (1859-1914), dont la pensée est souvent trop méconnue, y compris dans les rangs d'une formation qui s'y réfère occasionnellement.

Dans une anthologie, on trouve le contenu d'un débat entre Jean Jaurès et Georges Clemenceau [alors ministre de l'Intérieur à la poigne des plus énergiques, ce qui lui valut le qualificatif de «premier flic de France»], à la Chambre des députés, les 12 et 14 juin 1906, à propos de la catastrophe minière de Courrières. Extraits:

Parlant de la politique des classes dirigeantes, Jaurès déclara: «Ce qu'elles entendent par maintien de l'ordre, c'est seulement le maintien de l'ordre. [...] Ce qu'elles entendent par la répression de la violence, c'est la répression de tous les écarts, de tous les excès de la force ouvrière; c'est aussi, sous prétexte d'en réprimer les écarts, de réprimer la force ouvrière elle-même et de laisser le champ libre à la seule violence patronale. [...] Ah! les conditions de la lutte sont terriblement difficiles pour les ouvriers! La violence pour eux, c'est chose visible...»

Clemenceau: «Fressenville [théâtre d'un conflit social très violent en avril 1906 après le licenciement d'ouvriers dans une usine de serrurerie] se voit, ce n'est pas un écart de langage, cela!»

Jaurès: «Oui, monsieur le ministre; la violence, c'est chose grossière...»

Clemenceau: «Cependant elle ne vous frappe pas!»

Jaurès: «... palpable, saisissable chez les ouvriers: un geste de menace, il est vu, il est noté. Un acte de brutalité, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges.

Le propre de l'action ouvrière dans ce conflit, lorsqu'elle s'exagère, lorsqu'elle s'exaspère, c'est de procéder, en effet, par la brutalité visible et saisissable des actes. Ah! le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans geste désordonné, sans éclat de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers. [...] Cela ne fait pas de bruit; c'est le travail meurtri de la machine qui, dans son engrenage, dans ses laminoirs, dans ses courroies, a pris l'homme palpitant et criant, la machine ne grince même pas et c'est en silence qu'elle le broie.» [Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.][1].

Nous ne pouvons que renvoyer et le président du Grand Conseil – socialiste rose bonbon – et le journaliste – donneur à bon compte de leçons d'éthique – à ce débat entre Jaurès et Clemenceau, pour qu'ils en apprécient toute l'actualité dans la situation présente du canton de Vaud.

[1] *Ainsi nous parle Jean Jaurès*, textes présentés par Marion Fontaine [secrétaire de la Société d'études jaurésiennes, chercheuse au centre Norbert Elias et maître de conférences à l'Université d'Avignon], Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2014, p. 62-64.

HANS-PETER RENK . MEMBRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

Comité national du SSP du 11 décembre 2025

Le comité national du SSP s'est réuni en ligne le 11 décembre et a:

- pris connaissance de l'évolution du nombre de membres du SSP, qui est positif en 2025 pour la première fois depuis des années (avec toutefois un effet exceptionnel important dû à la grève dans le canton de Vaud);
- a entendu des rapports verbaux sur les nombreuses mobilisations contre les programmes d'austérité de la Confédération et des cantons;
- a pris note avec satisfaction du fait que Solidar Suisse cherche à se rapprocher d'Oxfam International. Solidar, qui est issu de l'œuvre d'entraide ouvrière fondée en 1936 et dont le SSP est l'une des organisations responsables, est soumis à une pression financière en raison de la baisse mondiale des fonds consacrés à la coopération internationale;
- discuté des priorités et de la planification des campagnes pour l'année à venir et pris connaissance du rapport trimestriel final sur la stratégie de développement du personnel et de l'organisation 2024/2025. En vue de la révision prochaine de deux règlements importants – le règlement sur les grèves et le règlement sur les fonctions et les salaires –, il convient de constituer des groupes de pilotage aussi représentatifs que possible;
- transmis à l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération une révision mineure du règlement d'engagement, avec un avis favorable. La modification comprend une légère augmentation des salaires minimaux absolus au sein de la fédération et une formulation plus claire de la disposition relative aux allocations familiales;
- rejeté un recours de N.N. contre le rejet de sa demande d'adhésion par la Région Neuchâtel;
- rejeté, à la majorité de ses membres, la demande d'indemniser de manière rétroactive les grévistes ayant participé à la journée de grève du 1er octobre dans la Région Fribourg, pour la totalité de leur perte salariale.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
FABIO HÖHENER . SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

ssp vpod

Dates de parution de *Services Publics* en 2026

1. Vendredi 23 janvier
2. Vendredi 13 février
3. Vendredi 6 mars
4. Vendredi 27 mars
5. Vendredi 24 avril
6. Vendredi 15 mai
7. Vendredi 5 juin
8. Vendredi 26 juin
9. Vendredi 14 août
10. Vendredi 4 septembre
11. Vendredi 25 septembre
12. Vendredi 16 octobre
13. Vendredi 6 novembre
14. Vendredi 27 novembre
15. Vendredi 18 décembre

Tout en fournissant un revenu en cas de perte d'emploi, l'assurance-chômage est conçue comme un instrumentarium destiné à mettre le sujet sous pression en le culpabilisant, dans un cadre financièrement restrictif, temporellement limité (la peur d'être en fin de droits) et hiérarchiquement brimant, rendant «convenables» de moins bonnes conditions de salaire et de travail.

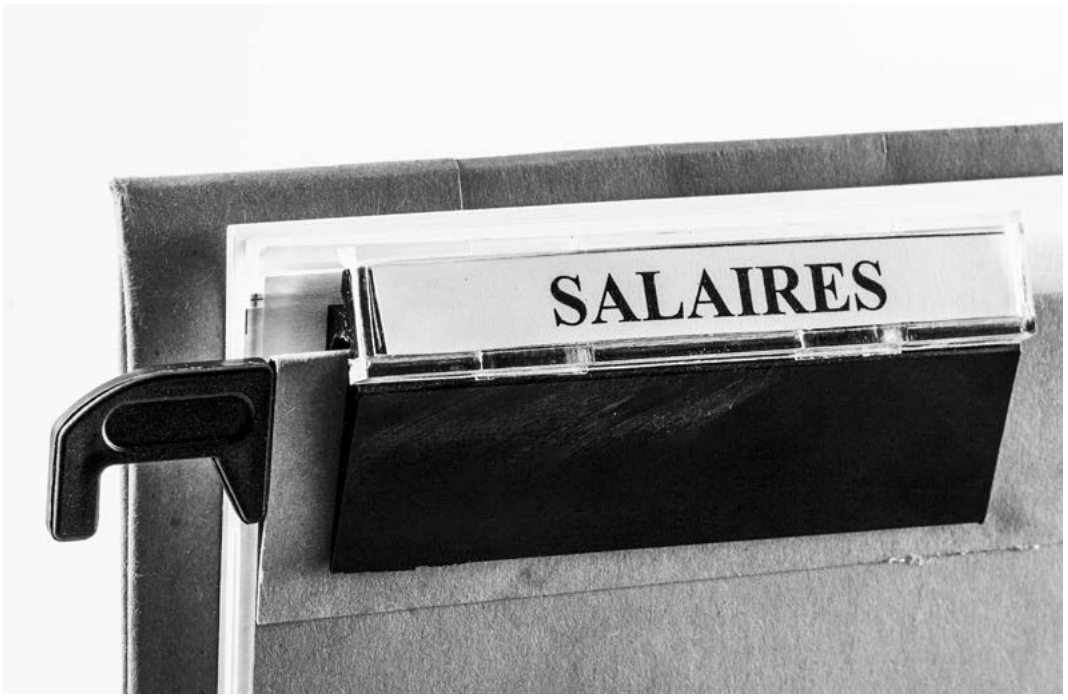

Les rigueurs du chômage (III)

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
HERRENECK . PHOTO

Il faut avoir à l'esprit, avant d'entrer en matière sur les sanctions du chômage, ce que signifie la politique sociale comme facteur indirect de dumping salarial. Par exemple, parmi les personnes qui sortent de l'aide sociale, le revenu du nouveau travail par rapport à l'aide sociale – indépendamment du temps de travail – diminue pour 14% d'entre elles et reste le même pour 35% (total: 49%)[1]. Des données à mettre en relation avec le fait qu'en 2023 4,4% des personnes actives occupées de Suisse sont pauvres, soit 176 000 salarié-e-s et, plus largement, 8,3% sont exposées au risque de pauvreté, soit 336 000 salarié-e-s[2]. Or, en 2023, le «minimum social vital» (pauvreté) pour une personne seule se situe à 2315 francs par mois, tandis que le «seuil de risque de pauvreté» est à 2599 francs[3].

Revenons au chômage, plus précisément aux sanctions infligées aux chômeurs-euses, en ne prenant en compte qu'un échantillonnage dans la panoplie des «fautes» possibles[4].

PUNI-E-S A PRIORI. Commençons par les sanctions infligées indépendamment d'une «faute». Tout-e chômeur-euse, avant de commencer à percevoir des indemnités[5], se voit infliger de 5 à 20 jours de pénalité. Le Secrétariat à l'économie (Seco) nomme cela «délai d'attente observé en guise de franchise» *(sic!)*. S'y ajoutent 5 jours pour qui, au cours des deux ans précédant le chômage, n'a pas cotisé douze mois pour cause de maternité, incapacité de travail, détention; l'«attente» passe à 120 jours en cas de formation scolaire ou reconversion professionnelle.

PEINE ET DOUBLE PEINE. Les sanctions à proprement parler occupent 36 pages de la Directive chômage LACI IC du Seco. La sanction, qui se concrétise par un nombre d'indemnités journalières en moins, sur un revenu qui est déjà de 20 à 30% plus bas que le revenu préchômage, se définit de deux manières[6]. Non seulement comme «faute»: c'est «un moyen approprié pour faire participer la personne assurée au préjudice qu'elle cause à l'assurance-chômage en ne respectant pas les obligations qui lui incombent en matière de réduction du dommage», préjudice dû à des informations fausses ou incomplètes ou d'autres violations des obligations de renseigner ou à des «comportements fautifs». Mais aussi comme suspicion *(sic!)* de faute: «Certains comportements sont en outre sanctionnés dès lors qu'ils comportent un risque de préjudice, même s'ils n'ont pas encore entraîné de préjudice effectif», dit la jurisprudence. Qui se fonde sur l'arbitraire permis par la loi: «Le droit de l'assuré à l'indemnité est suspendu lorsqu'il est établi que celui-ci […] ne fait pas tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de lui pour trouver un travail convenable» (art. 30 LACI).

Sans compter qu'une même personne peut «fauter» sur plusieurs plans. Par exemple, si elle n'a pas fait valoir des prétentions de salaire ou d'indemnités envers qui l'a licenciée en plus du fait d'avoir un retard dans la remise des recherches d'emploi. Cela peut mener au cumul des sanctions, jusqu'à plus de trois mois (60 jours ouvrables) sans indemnités journalières.

Il est vrai que la faute doit être «clairement» établie et qu'entre aussi en jeu le principe de proportionnalité de la sanction. Mais il est tout aussi vrai que, généralement, les instances de recours confirment, ou parfois atténuent de peu, la sanction; la jurisprudence regorge de ce type de décisions. Il est vrai, enfin, qu'un grand nombre de victimes de décisions très dures ou abusives ne font pas recours, par ignorance des droits ou parce que la procédure fait peur, est longue et peut être coûteuse. Ce qui laisse un vaste espace aux abus et aux injustices dans les décisions des institutions du chômage (caisse de chômage ou Office régional de placement, ORP).

LICENCIÉ-E ET FAUTIF-VE. Être licencié-e est facilement dû à un «comportement fautif» et donc sujet à sanction. Autrement dit, lorsque vous êtes licencié-e pour un motif d'ordre personnel (incompatibilité personnelle, attitude négative, rupture de la relation de confiance, faute grave, etc.), il est très difficile d'en faire endosser la responsabilité à l'employeur et, donc, cela peut être sujet à suspension d'indemnités journalières dès l'arrivée au chômage, pour des jours, des semaines, voire un à trois mois.

De même si vous refusez un «travail convenable»; sachant que peut être convenable un travail à quatre heures aller-retour de chez vous, un travail sur appel (dans certaines limites) ou un travail à 70% de votre salaire préchômage (art. 16 LACI). Il est même possible que vous soyez sanctionné-e si vous vous retrouvez au chômage parce que votre employeur a voulu vous imposer un nouveau travail «convenable», bien que dévalorisé, et que vous l'avez refusé.

Et si vous avez refusé un emploi convenable de durée indéterminée au profit d'un contrat de travail de courte durée, vous serez sanctionné-e si vous redevenez chômeur-euse (comment démontrer que l'employeur a fait miroiter un contrat stable à la clé du contrat de courte durée, sans tenir sa promesse?).

La Directive précise que «les heures supplémentaires qui ne dépassent pas la durée du travail maximale légale» ne justifient pas la perte de l'emploi (démission ou licenciement). Au vu de l'impressionnante élasticité permise légalement sur la durée et les horaires de travail[7], c'est une prescription très dure. De même, «un climat de travail tendu» ne saurait justifier le chômage. Or comment prouver que l'on est en burn-out dans un monde du travail qui a banalisé ce mal et l'a légalement nié.

Citons enfin le cas d'une sanction de 10 jours d'indemnité (-46% du revenu mensuel) pour… un jour de retard dans la remise des postulations[8]. Une «faute légère» pouvant impliquer jusqu'à 15 jours d'indemnités en moins, soit 69% du revenu d'un mois.

LE RÉSULTAT EST CLAIR. L'étude commandée par le Seco sur les effets des sanctions de l'assurance-chômage indique qu'un tiers des périodes de chômage sont soumises à sanction, que c'est un taux «très élevé» en soi. Elle indique aussi que la durée du chômage est ainsi faiblement réduite (de 2,5% en moyenne), tandis que les sanctions ont un «effet négatif à long terme» sur le revenu lors du retour en emploi[9], car la personne accepte plus facilement un poste moins rémunéré que le précédent… par peur de nouvelles sanctions.

Cela est confirmé par toutes les études, notamment depuis le début du siècle, qui indiquent une baisse de salaire substantielle pour le-la chômeur-euse qui retrouve un emploi[10]. Cette baisse peut aller de 1,8% en cas d'une durée de chômage inférieure à six mois, à 5,4% pour sept à douze mois, 22% pour un à deux ans et jusqu'à 30% entre deux et cinq ans. Par ailleurs, ces mêmes études soulignent que les catégories les plus touchées par ces baisses sont les travailleurs-euses les plus âgé-e-s, les étrangers-ères, les moins qualifié-e-s, les femmes et les personnes seules avec ou sans enfants.

La contrainte légale au dumping salarial que représente l'assurance-chômage fonctionne ainsi parfaitement. ■

[1] Vincent Delorme, Bénéficiaires d'aide sociale de longue durée: freins et ressources pour retrouver un emploi, mémoire Unil, 2016; Daniel C. Aeppli, Quels sont les bénéficiaires de l'aide sociale qui retrouvent un emploi durable?, *La Vie économique*, octobre 2009.

[2] OFS, Taux de pauvreté et part de la population des personnes actives occupées, selon différentes caractéristiques, 2023, tableau T 20.03.02.01.03; OFS, Taux de risque de pauvreté des actifs occupés à 50% et 60% de la médiane, selon différentes caractéristiques, 2023, tableau T. 20.03.02.02.04.

[3] OFAS, Monitoring de la pauvreté en Suisse, une vue d'ensemble, Rapport 2025; OFS, pauvreté des actifs occupés, 2025; OFS, Seuil de risque de pauvreté des actifs occupés, 2025.

[4] Sauf indications, nous nous référons dans ces lignes à la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) et son Ordonnance (OACI); Seco, Directive LACI IC, 2025; Seco, Droits et devoirs dans l'assurance-chômage. Un mémento pour les assurés, 2025; Seco, Une brochure pour les chômeurs – Être au chômage, 2024.

[5] Selon le revenu assuré, sauf pour celui en dessous de 3000 francs, soit 2100 à 2400 francs d'indemnités, et selon la situation familiale; par jour on entend toujours jour ouvrable.

[6] Tribunal fédéral des assurances, arrêt C 152/03, 25 juin 2004.

[7] Cf. Durée du travail 1/2: jeu de go patronal, *Services Publics*, 14 février 2025.

[8] Judith Monfrini, Une chômeuse voit sa sanction confirmée pour un jour de retard, *Tribune de Genève*, 27 novembre 2025.

[9] Patrick Arni, Wirkung unterschiedlicher Sanktionen der Arbeitslosenversicherung, Seco, 2025.

[10] Patrick Arni & alii, L'impact des sanctions dans l'assurance-chômage, *La Vie économique*, juin 2025; Daniel C. Aeppli, op. cit.; Elischa Bocherens, Bernhard Weber, Comment se répercute le chômage sur la suite du parcours professionnel? *La Vie économique*, août 2015; OFS, Situation des personnes arrivées en fin de droits, 2014; Ecoplan, Auswirkungen der Arbeitslosigkeit auf Einkommen und Erwerbsbiografien, Seco, Arbeitsmarktpolitik Nr 34, 2013; Daniel C. Aeppli et Institut für Konsumenten- und Sozialanalysen, La situation des chômeurs en fin de droits en Suisse, Seco, 2006; Daniel C. Aeppli, Die Situation der Ausgesteuerten in der Schweiz. Dritte Studie, Verlag Paul Haupt, Bern, 2000.

GENÈVE . Le 11 décembre, pendant que la majorité de droite refusait le budget cantonal d'austérité présenté par le Conseil d'État en exigeant davantage de coupes, 5000 personnes participaient à la manifestation qui couronnait la journée de grève contre les mesures d'austérité.

Budget d'austérité : 62 contre 5000

JOËL VARONE . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE
ÉRIC ROSET . PHOTO

Par 62 voix, le Grand Conseil du canton de Genève a refusé le jeudi 11 décembre le budget d'austérité présenté par le Conseil d'État. Ces 62 voix n'étaient toutefois pas celles de progressistes qui entendaient se battre pour respecter les mécanismes salariaux pour le personnel ou pour des postes supplémentaires dans le service public, mais celles d'idéologues conservateurs-trices au service des plus nanti-e-s qui souhaitent mettre la pression sur les autorités pour qu'elles attaquent à la tronçonneuse les services publics et les fonctionnaires.

MOBILISATION EN HAUSSE. Face à ces 62 personnes, nous étions bien plus nombreuses et nombreux ce jeudi 11 décembre. D'après les premiers retours du terrain, les effectifs de grévistes sont en hausse et nous étions 2 fois plus nombreuses et nombreux à battre le pavé en fin d'après-midi. La manifestation a réuni environ 5000 personnes, marquant un rejet clair et net des mesures d'austérité.
Outre le personnel enseignant, la mobilisation s'est élargie avec des collègues déterminé-e-s tant aux Hôpitaux universitaires, à l'Université, dans le parascolaire qu'à l'Hospice général dont les prestations sont particulièrement remises en cause par la majorité bourgeoise. Pour maintenir les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises comme aux plus riches, on accuse les plus pauvres de profiter de l'État social et on veut leur faire les poches. Le Centre a déposé un projet de création d'une commission d'enquête parlementaire alimentant ainsi la campagne nauséabonde de l'UDC et du PLR prétendant que l'explosion des dossiers à l'Hospice général serait due non pas à la précarisation du marché du travail à Genève, mais à des abus des bénéficiaires. Cette véritable guerre contre les pauvres va évidemment de pair avec une guerre contre les travailleurs et travailleuses et leur organisation syndicale.

DROITS SYNDICAUX ATTAQUÉS. Ces dernières semaines avaient été marquées par des violations répétées des droits syndicaux (avec l'exclusion du SSP des séances de négociations avec le Conseil d'État) et du droit de grève au Département de l'instruction publique (DIP) et au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) qui ont voulu imposer un service minimum, allant jusqu'à parler d'infliger des sanctions à l'encontre de grévistes au parascolaire. Notre mobilisation et un tout récent arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice (qui a confirmé l'illégalité d'un service minimum qui ne serait pas exhaustivement défini dans une base légale) ont eu raison des pressions illégales de nos autorités.

PRÉPARER LES LUTTES FUTURES. Si le refus du budget par la majorité de droite du Grand Conseil était prévisible, la réussite de cette nouvelle journée de grève était d'autant plus nécessaire qu'un bras de fer éprouvant nous attend dans les prochains mois. Le Conseil d'État devra présenter avant le 31 mars 2026 un nouveau budget et il s'est engagé à fournir un double plan d'économies d'un total d'un milliard de francs d'ici la fin mai.
Les 5000 manifestant-e-s et grévistes se sont, eux-elles, engagé-e-s à mobiliser leurs collègues dès janvier dans le cadre d'assemblées générales sur les différents lieux de travail en vue de durcir le ton en 2026 avec de nouvelles journées de grève. ■

Repérages

VILLE DE GENÈVE: LA GRÈVE A PAYÉ

Les politiques austéritaires frappent également les villes. Celle de Genève, confrontée à la diminution des rentrées fiscales consécutive aux baisses d'impôts accordées aux possédant-e-s et aux entreprises, envisageait des attaques frontales contre les conditions de travail de ses employé-e-s municipaux-ales dans le projet de budget 2026. Non-indexation des salaires, blocage des mécanismes salariaux (suppression de l'annuité, gel du 13e salaire progressif et de la prime d'ancienneté), non-renouvellement des postes vacants et coupes sur les subventions, notamment pour les institutions culturelles.
Réuni en assemblée générale le 20 novembre, le personnel décidait d'organiser un rassemblement de protestation le 25 novembre et déposait un préavis de grève pour le jeudi 4 décembre. Débutant au petit matin par des piquets de grève (services de voirie), la journée de grève a été très bien suivie par plusieurs services: espaces verts, service social, crèches municipales, service des sports, bibliothèques, employé-e-s des musées, de l'administration, du Grand Théâtre, etc. La journée de mobilisation s'est conclue par une belle manifestation réunissant un millier de participant-e-s du parc Gourgas à la Treille *(voir photo en page 2)*.
La mobilisation s'est poursuivie le 8 décembre avec une forte présence en marge des débats du Conseil municipal, qui a finalement adopté le budget 2026. Ce dernier montre que la lutte a payé. À la suite de la mobilisation du personnel, l'ensemble des mécanismes salariaux ont été conservés: annuités, 13e salaire et indexation de l'échelle au coût de la vie. La progression de la prime d'ancienneté a également été réintroduite, avec la possibilité pour celles et ceux qui le demandent de la convertir en jours de congé supplémentaires.
Cependant, ce même budget a entériné le fait que 58 postes vacants ne seront pas repourvus en 2026 et manqueront donc dans les services, alors que plusieurs subventions ont été diminuées. Il est ainsi essentiel pour les employé-e-s de rester mobilisé-e-s et ce, d'autant plus que d'autres attaques contre le statut du personnel de la part du Conseil administratif sont en cours… ■

SERVICES PUBLICS

BUDGET FÉDÉRAL

RÉARMEMENT ET AUSTÉRITÉ

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP

À l'heure où l'article est rédigé, le budget fédéral n'est pas sous toit. Il est cependant possible de relever les lignes de force du débat.
Ce budget pousse en avant le leitmotiv de la droite sur le prétendu péril d'une inflation des dépenses publiques dont les causes seraient à chercher du côté des fonctionnaires, des personnes dépendantes de l'aide sociale, présentées comme des «inutiles» opposées aux méritant-e-s, «ceux-celles qui se lèvent tôt, qui ont de la peine à finir les fins de mois» (PLR).

TRONÇONNEUSE ET DÉFISCALISATION. Il faudrait libérer les «méritant-e-s» du monstre glouton et inefficace que serait l'État social (éducation, santé, social, crèches, EMS, etc.) par la défiscalisation des grands patrons et des actionnaires: suppression de l'impôt sur le capital, baisses du droit de timbre et de l'impôt sur les dividendes, mise en place d'un bouclier fiscal, exonération des «statuts fiscaux spéciaux», etc.
L'austérité serait une entreprise légitime et salutaire. À Berne, on fait plus sobre qu'à Buenos Aires et à Washington, mais la logique est similaire: engager un vaste programme de coupes. La lecture du rapport Gaillard met en lumière les enjeux politiques. Chaque mesure remet en cause une victoire du mouvement des salarié-e-s (comme l'AVS) ainsi que des politiques sociales et environnementales. Gaillard and Co préconisent 3,9 milliards de coupe en 2027 et 4,9 dès 2030. Le Conseil fédéral reprend 60 mesures dans son Message du 19 septembre en précisant que ce «n'est qu'une première étape».

LE CHOIX DE L'ARMEMENT. Le Parlement a décidé en décembre 2024 d'une hausse du plafond des dépenses de l'armée de 4 milliards pour 2025-2028, dans l'objectif d'y consacrer 1% du PIB en 2032 (0,66% en 2024). Le budget 2026 prévoit – en l'état du débat – 6,6 milliards pour l'armée avec en sus 70 millions pour l'armement et la cybersécurité. Le financement se fera sur le budget ordinaire avec des coupes dans les autres politiques publiques. Un autre financement a été choisi en Allemagne (endettement). Vu le niveau de la dette de la Suisse, cette option n'aurait pas été impensable. La dette est en effet passée de 124 à 97 milliards de francs entre 2003 et 2019. Le Conseil fédéral et le Parlement refusent de sortir du frein à l'endettement: l'extension de tâches existantes doit être financée par les recettes ordinaires ou de nouveaux impôts. Le salaire indirect des travailleurs-euses (service public et politique publique) sera donc détourné vers l'industrie (ce qui correspond à une accumulation de capital par dépossession).
Le développement à marche forcée du secteur de l'armement s'inscrit dans une période économique de stagnation. Ce choix budgétaire vise la valorisation du capital en Suisse, comme le montrent les débats sur l'exportation du matériel de guerre et les «affaires compensatoires» liées à l'achat d'armes à l'étranger (F-35). Swissmem, faîtière patronale de l'industrie, s'est engagée en faveur de la révision de la Loi sur le matériel de guerre débattue en ce moment à l'Assemblée fédérale, au nom de la «compétitivité de l'industrie suisse de défense».
Il n'est de loin pas acquis que le réarmement puisse lancer un nouveau cycle économique et augmenter durablement le taux de profit des actionnaires. Cela est tout particulièrement vrai si ce réarmement est financé par la diminution du salaire direct et indirect ainsi que par l'augmentation d'impôts à la consommation comme le propose le conseiller fédéral Martin Pfister (+0,5% de TVA). Sont, par contre, certaines les privations supplémentaires imposées aux salarié-e-s de ce pays. Il est possible de s'y opposer avec succès comme le montre la mobilisation du secteur public dans le canton de Vaud qui est parvenue à faire reculer le Conseil d'État sur deux de ses mesures phare. ■

SUISSE . Les politiques d'austérité qui se déploient dans les cantons et sur le plan fédéral s'attaquent en particulier aux femmes.

Plus de salaire et plus de temps

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

Dans le canton de Vaud, fer de lance de la mobilisation contre les politiques d'austérité, mais aussi à Genève et à Fribourg, l'automne a été chaud. Les grèves et les manifestations se sont succédé dans un climat social très tendu, avec en prime une criminalisation de l'action syndicale. En même temps, le Parlement fédéral a voté des mesures d'austérité, tout en arrosant l'armée. Le Conseil national a même initialement refusé à une voix près le budget, très modeste, prévu pour la lutte contre les violences de genre. Ce n'est que sous la pression foudroyante et massive des réseaux féministes – plus de 500 000 signatures récoltées en un week-end – qu'il l'a finalement accepté. Ces attaques contre les salaires, les conditions de travail et les prestations de services publics frappent de plein fouet les femmes, en tant que travailleuses majoritaires dans des secteurs comme la santé, le social, l'éducation et l'accueil des enfants. Ces mesures les touchent aussi en tant que bénéficiaires, par exemple de l'accueil de jour et parce qu'elles sont surreprésentées dans les populations pauvres. Face à ces attaques, nous devons reconstruire une offensive féministe en rupture avec un discours bourgeois et institutionnel qui œuvre à l'invisibilisation des inégalités, notamment sur le plan salarial.

ÉCART MÉDIAN RÉDUIT. L'Office fédéral de la statistique (OFS) vient de publier les premiers résultats de l'Enquête suisse sur les salaires. L'écart salarial entre les sexes se réduit peu à peu. En 2024, le salaire médian des hommes est de 7276 francs, celui des femmes de 6666 francs. L'écart a passé de 11,5% en 2018 à 8,4%. On peut s'en réjouir, puisque ce résultat est aussi celui de nos luttes féministes qui ont, entre autres, abouti à l'article constitutionnel et à la Loi sur l'égalité. Cette embellie est cependant toute relative.

BAS SALAIRES FÉMININS. L'écart est calculé sur la base d'un emploi standardisé à 40 heures par semaine, peu importe le taux d'activité réel. Cette standardisation permet de visualiser la valeur que la société attribue à chaque métier. C'est dans la finance et les assurances que le salaire médian est le plus élevé (10 200 francs par mois), et dans l'hôtellerie-restauration qu'il est le plus bas (4700 francs). Dans les métiers de la santé et du social, le salaire médian est de 6800 francs. La hiérarchie des métiers reste donc bien en place: notre société valorise davantage l'argent que le care. Ainsi les femmes se concentrent dans les métiers les moins bien payés. Selon une analyse de l'USS, 40% des femmes avec CFC gagnent moins de 5000 francs et 25% moins de 4500 francs pour un plein temps. Les hommes ne sont respectivement que 25% et 13% dans cette situation. Parmi les CFC avec une forte proportion de salaires en dessous de 5000 francs, il y a les métiers de l'hôtellerie et restauration, de la vente, mais aussi de l'accueil de l'enfance, des EMS et des institutions sociales.

L'INÉGALITÉ RÉELLE RESTE. Si l'écart salarial est calculé sur un emploi à plein temps, la majorité des travailleuses sont à temps partiel. En 2024[1], plus des deux tiers des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes. Elles ne touchent dès lors de loin pas les 6666 francs mensuels susmentionnés. En tenant compte du taux d'activité, le salaire médian des femmes est de 4008 francs par mois et celui des hommes de 5851 francs. La différence est de 1843 francs par mois ou 31,5%[2]. En clair, le temps partiel creuse les inégalités. Et, loin du mythe du «choix», il reste ancré dans l'assignation patriarcale des femmes au travail domestique. En 2024, 75% des mères d'enfants de moins de 25 ans occupent un emploi à temps partiel, alors que le temps partiel chez les hommes se situe entre 14 et 15%, quelle que soit la situation familiale. Le temps partiel est aussi une contrainte imposée par les employeurs en fonction de leurs critères de rentabilité. Par exemple, le taux d'activité moyen des auxiliaires de santé dans les soins à domicile est d'à peine 35%. Ce taux d'activité très bas et très flexible n'est souvent pas souhaité par les travailleuses, mais subi. Cela les contraint à un statut de *working poor* et/ou à jongler entre plusieurs emplois. Sous la pression patronale, leur situation risque encore de se péjorer. C'est pourquoi notre combat doit continuer. ■

[1] Actualité OFS, septembre 2025.
[2] Ne disposant pas encore des données 2024, nous nous basons sur les dernières données disponibles, soit celles de 2020.

ACCORD TROUVÉ

Dans le bâtiment et le génie civil, les syndicats Unia et Syna ont trouvé un accord avec la Société suisse des entrepreneurs. Le communiqué de presse commun fait état de changements dans le temps de travail (nouvelle planification dès 2027, réglementation simplifiée des heures supplémentaires et modifications des dispositions relatives au temps de déplacement) ainsi que d'un paquet salarial. La nouvelle CCT, prévue pour une durée de six ans, doit encore être approuvée par les instances décisionnelles des parties. ■

NOUVEAU RECORD

Les 100 plus grands fabricants d'armes au monde (dont 39% sont étatsuniens) ont battu un nouveau record de ventes en 2024 en atteignant 679 milliards de dollars, en augmentation de 5,9% sur un an (et de 26% en dix ans). Largement de quoi allécher l'industrie d'armement suisse qui veut obtenir le démantèlement de la Loi sur le matériel de guerre. ■

«STRATÉGIE DU CHOC»

Syndicom dénonce les agissements de La Poste dans l'Arc jurassien. Le plan de restructuration y prévoit en effet la fermeture (ou la transformation) de 19 offices. La Poste a assuré dans sa communication qu'il n'y aurait pas de licenciements et compte sur des «départs naturels». La réalité dénoncée par les collaborateurs-trices est tout autre et est constituée d'une mise sous pression «inhumaine» destinée à les pousser au départ. ■

STARBUCKS EN GRÈVE

Un mouvement de grève dans les établissements Starbucks aux États-Unis a débuté le 13 novembre dernier. Plusieurs milliers de baristas y participent pour exiger des augmentations de salaire et des taux d'activité ainsi que la fin des violations du droit du travail et de la répression antisyndicale (des centaines de plaintes ont été déposées). Ce mouvement s'étend et touche maintenant 180 magasins dans 130 villes. ■

Carton Rouge

À Novartis. Alors que le géant de la pharma investit 23 milliards de dollars aux États-Unis et qu'il communique, à la fin du mois d'octobre, un bénéfice net en augmentation de 25%, Novartis a annoncé sa volonté de supprimer de 550 à 700 postes de travail dans son usine de Stein (Argovie), soit pratiquement la moitié des effectifs de ce site qui se trouve de fait menacé. Une manifestation de protestation organisée par Unia a eu lieu devant l'usine le 12 décembre et une pétition de soutien contre les suppressions d'emplois est à signer: https://unia.ch/fr/points-forts/pas-de-licenciements-chez-novartis ■

SYRIE . Un an après la chute du régime de Bachar al-Assad et malgré un processus continu de levée des sanctions internationales et une reconnaissance progressive des nouvelles autorités, le chemin vers la reconstruction et le recouvrement économique reste long et semé d'embûches, au niveau à la fois structurel et politique.

La justice sociale absente

JOSEPH DAHER . MEMBRE SSP . RÉGION VAUD
KEYSTONE . PHOTO

Les besoins de la Syrie sont criants: le coût de la reconstruction est estimé entre 140 et 345 milliards de dollars, tandis que plus de 90% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

AUSTÉRITÉ NÉOLIBÉRALE. C'est dans ce contexte que les nouvelles autorités syriennes ont poursuivi un ensemble de mesures d'austérité sur des produits et services de base dans une orientation néolibérale visant à réduire le rôle de l'État dans l'économie, avec des répercussions négatives sur la population.
Cela a débuté par le quadruplement du prix du pain subventionné, à la fin décembre 2024. En même temps, la réduction ou l'arrêt des subventions aux produits pétroliers, notamment le diesel et l'essence, ont un impact négatif sur l'économie dans son ensemble, ainsi que sur la population. Cela a, par exemple, pour effet d'augmenter les coûts de production pour les agriculteurs et industriels, souffrant déjà de la compétition de produits étrangers à la suite de l'ouverture des marchés quasi sans limite depuis la chute du régime Assad.
À la fin octobre 2025, le gouvernement a annoncé une augmentation des tarifs d'électricité, représentant la hausse la plus importante des coûts énergétiques pour les ménages dans l'histoire moderne du pays, allant de 3000 à 6000%, ce qui incitera de nombreuses personnes à rationner leur consommation d'électricité.

SALAIRES INSUFFISANTS. Les nouvelles autorités cherchent à atténuer la hausse des prix en augmentant les salaires ou en offrant des primes. Ces décisions restent néanmoins insuffisantes pour répondre aux besoins de la population et contrer la hausse du coût de la vie. Après des mois d'attente, le gouvernement augmente finalement de 200% les revenus des fonctionnaires et des retraité-e-s, portant le salaire minimum à 750 000 livres syriennes par mois, soit environ 68 dollars, à compter de juillet 2025. La majorité de la population, qu'elle soit employée par l'État ou par le secteur privé, ne peut cependant toujours pas couvrir ses besoins avec ce salaire. Selon les estimations du journal *Qasioun* publiées fin septembre 2025, le coût de la vie minimum pour une famille de cinq personnes vivant à Damas atteindrait environ 7,1 millions de livres syriennes (quelque 645 dollars) par mois.
De fait, de larges pans de la société dépendent des transferts de fonds de la diaspora, avec des volumes annuels estimés à plus de 4 milliards de dollars.

FISCALITÉ EN FAVEUR DU CAPITAL. En même temps, les politiques économiques des nouvelles autorités favorisent les grands capitaux, qu'ils soient syriens ou étrangers. Le Ministère des finances a par exemple annoncé à la mi-juillet des réformes visant à instaurer un nouveau système fiscal début 2026 qui risque de réduire davantage les capacités financières et les recettes de l'État. Un impôt sur les sociétés identique sera ainsi appliqué à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ce qui limitera la possibilité d'élargir l'assiette fiscale et créera une inégalité fondamentale. Ce nouveau système fiscal reflète plus largement la priorité accordée par les nouvelles autorités aux investissements des grandes entreprises étrangères et des particuliers fortunés, au détriment du renforcement des capacités productives du pays.

RÉSISTANCES. Face à une dégradation socio-économique continue, des critiques et même des manifestations se sont multipliées depuis cet été [1] sur des thèmes variés, incluant la lenteur du processus de reconstruction et des dénonciations de la hausse des prix de l'électricité et du coût de la vie ou des grands projets immobiliers de luxe qui entraînent le déplacement des populations locales.
À titre d'exemple, le projet de développement urbain «Boulevard de la Victoire», à Homs, a été la cible des critiques des populations locales qui ont manifesté et obtenu gain de cause contre ce projet immobilier avec des banderoles proclamant «Pas de boulevard, pas de déplacement».
À la mi-novembre, des enseignant-e-s se sont mis-es en grève pendant deux semaines et ont manifesté devant les directions de l'éducation à Alep et Idlib pour réclamer la titularisation des enseignant-e-s, la réintégration rapide des collègues licencié-e-s et des augmentations de salaire pour compenser la flambée du coût de la vie.
Au même moment, des manifestations ont éclaté dans certaines villes comme Salamiyeh et Homs lors de l'annonce de l'augmentation des tarifs d'électricité. D'autres grèves ont également eu lieu en novembre pour protester contre les conditions de travail et de vie, notamment celles des chauffeurs de minibus à Damas et des employé-e-s de l'entreprise privée Madar Aluminum. En décembre, les employé-e-s du port de Tartous ont organisé un sit-in devant le bâtiment du gouvernorat pour protester contre leur mutation, dont ils-elles ont été informé-e-s par WhatsApp et sans aucun préavis, vers des lieux éloignés aux postes-frontières de Jarablous et d'al-Boukamal dans les régions de l'est du pays.
Dans ce contexte, il reste crucial d'élaborer un projet économique inclusif visant à instaurer la justice sociale, à redistribuer les richesses et à mettre en œuvre un processus de reconstruction bénéficiant à la majorité de la population. ■

[1] Une première vague de protestation de travailleurs-euses licencié-e-s ou suspendu-e-s dans le secteur public s'était déroulée en début d'année, mais son ampleur avait été réduite par crainte des réactions des groupes armés proches des nouvelles autorités qui avaient perpétré des massacres confessionnels en mars.

BANDE DESSINÉE

«OMBRES ROUGES»

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW

Rencontre avec Alessandra, autrice de la BD reportage *Ombres rouges* (co-scénarisée par Sophie Bellevye), consacrée au CALP (Collectif autonome des travailleurs-euses portuaires) de Gênes.

Comment est née l'idée de cette bande dessinée?
Alessandra – Je suis partie en résidence artistique à Gênes de décembre 2023 à juin 2024 par l'intermédiaire de la Ville de Neuchâtel. Mon idée était de travailler autour du port. Peu de jours après mon arrivée, je suis allée à un vernissage d'une revue de bande dessinée dans laquelle il y avait un article dessiné sur les luttes portuaires qui agitaient le port de Gênes contre le transit des armes. Un syndicaliste portuaire était là pour en parler. Dans le contexte de décembre 2023 (Gaza bombardée depuis deux mois, guerre en Ukraine), j'ai tout de suite senti une émotion qui a mis en marche le processus créatif. J'ai donc eu envie de raconter et de transmettre cette résistance. Cinq ou six jours plus tard, j'ai rencontré le délégué portuaire par hasard dans un café et c'est ainsi que je suis entrée en contact avec le port et le Collectif. Parfois, ce sont les histoires qui viennent te chercher.

On a beaucoup entendu parler du CALP depuis l'été dernier avec les luttes en solidarité avec Gaza, mais de quand peut-on dater leur résistance?
Cela fait véritablement partie de la culture portuaire génoise depuis plus d'un siècle. De la guerre du Vietnam à celle en Afghanistan, en passant par la guerre des Balkans, c'est une tradition portuaire qui leur tient à cœur. Les ouvriers-ères portuaires sont aux premières loges pour constater que nous sommes dans une économie de guerre et que le port est devenu un système militaro-industriel. En bloquant un navire qui transportait des armes en mai 2019, le CALP décide de mettre le doigt dans l'engrenage. Les grévistes dépassent leur conflit de loyauté vis-à-vis de leurs patrons pour faire primer des valeurs universelles de solidarité, de justice et de paix, ce qui m'a profondément émue. Mais cette prise de position va leur attirer des ennuis et le CALP va être très vite mis sous pression; les amendes et les procès pleuvent, jusqu'à une descente de police complètement disproportionnée dans le port de Gênes en 2021. Cela va les amener à chercher la protection du pape François pour stopper la répression de l'État italien à leur encontre. Ce *road trip* au Vatican est aussi raconté dans la BD. Pour alerter les citadin-e-s génois-es à chaque fois qu'un bateau contenant du matériel militaire arrive au port ou en repart, les membres du CALP lancent des feux de signalement rouges, que les portuaires gênois-es appellent «ombres rouges» et qui donnent le titre à ma BD reportage.
Cette phase de la lutte pacifiste précède les grandes manifestations et la mobilisation en faveur de la flottille pour Gaza. Durant mon séjour à Gênes, j'étais loin d'imaginer ce qui allait se passer en 2025 avec ces grandes manifestations dans toute l'Italie et au-delà. Mais je voulais que ma BD soit vite réalisée car j'avais conscience que cette lutte devait être racontée maintenant. C'était pour moi une nécessité de transmettre cette résistance.

Cette résistance est racontée avec le langage de la bande dessinée, qu'apporte-t-il selon toi?
La bande dessinée a l'avantage d'être accessible à tou-te-s, visuelle et immédiate sans devoir lire une centaine de pages avant de comprendre le sujet, ce qui en fait un médium assez puissant. À la différence d'un reportage filmé ou de photos de guerre, le dessin permet au lecteur ou à la lectrice de prendre une certaine distance avec la réalité. Et c'est très important à mon sens, car cela laisse un espace mental à la personne qui lit le livre pour prendre du temps pour la réflexion. Le dessin permet cela, une distanciation avec le réel et une respiration pour essayer de mieux le comprendre.

Alessandra, *Ombres rouges*, Hélice Hélas Éditeur, 2025.
Elle dédicacera sa bande dessinée le lundi 22 décembre de 10 h à 12 h à la librairie Payot à Neuchâtel (rue du Seyon 2). ■